



## Recommandation 419 (1965)<sup>1</sup>

# Service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Rappelant sa [Directive n° 194](#), sa [Recommandation 345](#), sa [Directive n° 218](#) et sa [Résolution 256](#) ;

Ayant appris que la majorité des gouvernements membres du Conseil de l'Europe avait accepté l'invitation du Président de l'Assemblée et s'était fait représenter à la 2e Session du Séminaire sur le service volontaire international, qui a eu lieu à Strasbourg du 26 au 30 octobre dernier ;

Ayant décidé de transmettre au Comité des Ministres les rapports adoptés au cours de cette 2e Session ;

Informant le Comité des Ministres qu'à la suite du Séminaire une Conférence régionale du service volontaire international a été créée,

Recommande au Comité des Ministres :

1. de se faire représenter au sein du Comité de la Conférence régionale par un membre du Comité de l'éducation extra-scolaire du C.C.C. ;
2. d'autoriser le Secrétaire Général, conformément au point 2 de la [Résolution 292](#), à mettre à la disposition de la Conférence régionale une assistance administrative et des facilités matérielles, sans que cela ait pour conséquence d'entraîner une augmentation des crédits prévus au budget.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 29 janvier 1965 (24e séance) (voir [Doc. 1876](#), rapport de la commission sociale). Texte adopté par l'Assemblée le 29 janvier 1965 (24e séance).

